https://www.assemblee-nationale.fr/dvn/15/guestions/QANR5I 15QF7634

15ème legislature

Question N° : 7634	De Mme Anne-Laure Cattelot (La République en Marche - Nord)				Question écrite	
Ministère interrogé > Agriculture et alimentation				Ministère attributaire > Agriculture et alimentation		
Rubrique >agroalimentaire		Tête d'analyse >Stocks de poudre de lait		Analyse > Stocks de poudre d	le lait.	
Question publiée au JO le : 24/04/2018 Réponse publiée au JO le : 29/05/2018 page : 4493						

Texte de la question

Mme Anne-Laure Cattelot attire l'attention de M. le ministre de l'agriculture et de l'alimentation sur les difficultés que rencontre la filière laitière. À ce jour, cette filière connaît un véritable paradoxe : d'une part, la consommation de matières grasses a augmenté et cette année encore une pénurie de beurre est à craindre et est anticipée tant par les agriculteurs que par les industriels et artisans, d'autre part, les stocks de poudre de lait dépassent les 400 000 tonnes. Il s'agit là d'une conséquence de la politique de l'Union européenne pour stabiliser le marché après la crise de 2015-2016 mais aujourd'hui ces stocks empêchent la reprise sur le long terme et le développement des opportunités et débouchés sur le marché des matières grasses. Aussi, elle l'interroge sur les dispositions prises par le Gouvernement pour anticiper la pénurie de beurre, notamment après un premier épisode en 2017 mais aussi pour écouler les stocks massifs de poudre de lait. Ne pourraient-ils pas, par exemple, être redirigés vers l'aide alimentaire aux démunis ou vers l'alimentation animale, en particulier porcine ? Quels débouchés nouveaux la France peut-elle trouver afin que ces stocks ne perturbent plus le marché ? Elle lui demande quelle est la position du Gouvernement sur ces questions.

Texte de la réponse

La situation des stocks européens de poudre de lait écrémé pèse durablement sur le marché de la protéine laitière et est susceptible de peser sur le prix du lait payé aux producteurs. Le prix de la poudre de lait écrémé est historiquement bas, à environ 80 % du prix d'intervention. Les autorités françaises estiment que la stratégie actuelle en matière de déstockage, basée uniquement sur le dispositif de revente classique, n'est pas adaptée à la situation et à l'objectif affiché de trouver une réponse opérationnelle à la question des stocks. C'est pour cette raison que, dès le conseil agriculture du 29 janvier 2018, le ministre de l'agriculture et de l'alimentation est intervenu sur la question de l'écoulement des stocks européens de poudre de lait écrémé avec des propositions concrètes pour trouver des débouchés à cette poudre sans déstabiliser le marché. Parmi ces propositions figure l'utilisation de cette poudre de lait écrémé pour l'alimentation animale, en particulier des porcelets. Le ministre de l'agriculture et de l'alimentation a été soutenu dans sa démarche par de nombreux États membres et la Commission européenne s'est engagée à étudier ces propositions. La France continuera de travailler avec la Commission et les autres États membres pour trouver une issue rapide à cette problématique. En ce qui concerne le marché du beurre, le ministre de l'agriculture et de l'alimentation suit avec attention l'évolution de la situation afin d'éviter que les difficultés rencontrées en 2017 ne se reproduisent. Par ailleurs, il est indispensable que l'ensemble des acteurs économiques concernés (fournisseurs, utilisateurs industriels et artisans, distributeurs) prennent leurs responsabilités dans le cadre de leurs relations commerciales, notamment par la prise en compte des éventuelles nouvelles augmentations du prix du beurre dans les négociations ou renégociations tarifaires.

https://www.assemblee-nationale.fr/dvn/15/guestions/QANR5I 15QF7634

